

ME 41 - DROIT DES AFFAIRES					
PR 265 - M2 Structures et techniques juridiques des affaires					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
Droit des sociétés	S3	6	30	CC et CT : Ecrit	6
Droit fiscal	S3	6	30	CT : Ecrit	6
Relations contractuelles	S3	5	80	CC et CT : Grand Oral	5
Contentieux des affaires	S3	5	30	CT : Ecrit	5
Droit de la consommation / Droit de l'environnement (RSE)	S3	3	30	CT : Oral	3
Entreprises en difficulté	S3	5	30	CT : Ecrit	5
TOTAUX ECTS S3	S3	30	230		
S4 - Semestre 4					
Analyse des contrats internationaux	S3	5	30	CT : Oral et Ecrit	5
Ingénierie sociétaire	S3	6	40	CT : Ecrit	6
Finance d'entreprise et comptabilité	S3	6	30	CT : Ecrit	6
Marchés financiers	S3	6	30	CT : Oral	6
Projet professionnel et recherche thématique sur un sujet transversal	S3	7	0		7
TOTAUX ECTS S4	S4	30	130		